

SNCL

SNCL INFOS N° 15 du 12/05/08 au 25/05/08

La réforme des lycées



Le ministre continue de dévoiler progressivement les éléments de son plan pour la réforme des lycées, dans la plus grande opacité.

Les propositions du ministre concernant les statuts devraient être **rendues publiques... le 10 juillet.**

publiques... le 10 juillet.

La tentation est grande pour le gouvernement **d'annualiser, au moins partiellement, le temps de travail des enseignants.**

Le maintien des suppressions de postes est réaffirmé. Dans tous les cas, **c'est la politique des HSA qui prédomine.**

Le ministre annonce la mise en œuvre des **"stages de rattrapage personnalisés"** dès août 2008 dans les 200 lycées les plus en difficulté. Ces stages seront assurés par des enseignants, des assistants d'éducation ou des élèves de niveau maîtrise se destinant au métier d'enseignant. Ils doivent permettre de **préparer les élèves à la terminale ou aux études post-bac.** Par ailleurs, le ministre confirme le bac pro en 3 ans ainsi que le maintien des BEP.



Une fois de plus, il tente de **s'attirer les faveurs des lycéens par des demi-mesures** n'apportant pas grand-chose et coûtant peu au regard des 11 200 postes supprimés dès la rentrée prochaine.

L'objectif est de diviser l'union qui risquerait de



mettre en péril le bac et les BTS en lâchant aux lycéens quelques os à ronger (carte nationale du lycéen, statut du lycéen, prérogatives des CVL augmentées...).

La méthode a fait long feu, nul n'est dupe.



La réforme des lycées sera dans tous les cas dissociée de celle du bac, sujet beaucoup trop sensible

comme l'étaient les régimes spéciaux de retraite à l'époque. On connaît depuis leur devenir !!! **Le bac n'a qu'à bien se tenir mais sa durée de vie en l'état est menacée, ses jours sont comptés.**



La réforme devrait tourner autour de 3 items :

- une plus grande autonomie des lycéens,
- un renforcement de l'accompagnement éducatif,
- une meilleure préparation à l'entrée en université.

En corollaire, **ce sont les enseignants qui vont devoir modifier leur comportement,** par exemple en étant plus présents dans l'établissement, en aidant à l'orientation, en mettant en place des études surveillées, en devenant des **éducateurs !!!** Qui dit mieux ? Quand on connaît les exigences demandées pour obtenir le CAPES, le CAPET ou l'agrégation, ça laisse songeur.

Bref, **pour améliorer les résultats des élèves, ce sont les enseignants qui devront travailler davantage et non les élèves !** On croit rêver.

Faen
Sncl
L'éducation
notre ambition

Conseil National du SNCL-FAEN du 15 mai 2008



PEGC : des statistiques éloquentes

En 2007, 1840 PEGC sont partis à la retraite au cours de l'année (départs pour ancienneté ou limite d'âge).

Les statistiques du service des pensions de la Direction des Affaires Financières du ministère sont éloquentes.

Ainsi, si 1616 PEGC sur 1840 étaient en classe exceptionnelle, seulement **4% de ces PEGC avaient atteint le 5^{ème} et dernier échelon de celle-ci lors de leur départ en retraite** (avec un **âge moyen de 62 ans**).

Seuls 22 de ces collègues avaient donc pu bénéficier de l'indice terminal 783 pour le calcul de leur pension.

Devant ce nombre très faible de P.E.G.C. atteignant le 5ème échelon de la classe exceptionnelle, nous réitérons notre **demande de réduire, de 4 actuellement, à 3 années la durée des 3ème et 4ème échelons de la classe exceptionnelle.**

D'autre part le SNCL rappelle que la création de cette classe exceptionnelle avait pour objectif de permettre à tous les P.E.G.C. d'atteindre l'indice correspondant à l'indice terminal de la hors classe des certifiés afin que ces deux corps d'enseignants aient **la même perspective de carrière** ainsi que l'ont rappelé depuis 1993 les ministres successifs de l'Éducation nationale.

Pour le SNCL, tous les promouvables doivent ainsi, à terme, accéder à la classe exceptionnelle.



Le SNCL constate aussi que le contingent de la classe exceptionnelle ne cesse de baisser et demande avec insistance **que le taux de promotion de 28,42% soit rehaussé** afin de donner la possibilité à un plus grand nombre de PEGC d'accéder à cette classe exceptionnelle avant leur départ à la retraite.

Nous renouvelons aussi notre demande solennelle au ministre de l'Éducation nationale de **prendre un décret prononçant la mise en extinction de la classe normale du corps des P.E.G.C.** et prévoyant un tableau de **reclassement des actifs** encore en classe normale et **l'assimilation des P.E.G.C. pensionnés de classe normale.**

Toutes ces demandes ont été à nouveau formulées oralement et par écrit auprès de l'entourage du ministre.

Enfin, le SNCL s'étonne et déplore que lors du **mouvement inter-académique 2008**, sur 44 demandes, seules 24 (54,5% !) aient reçu une réponse positive.

De plus en plus d'académies **s'opposent** à la rentrée des PEGC et cette situation que certains voudraient figer n'est pas tolérable : **la mobilité est un droit, même pour un corps en extinction.**

Alors que le gouvernement ne cesse d'invoquer le renforcement de la **mobilité fonctionnelle** dans la Fonction Publique, il ferait bien de démontrer qu'il est capable d'appliquer la **mobilité géographique.**



Communiqué de presse du 21 mai 2008



« La FAEN se félicite du succès de l'ensemble des mobilisations.

La FAEN dénonce l'annonce de la loi imposant un service de garderie des élèves le jour de grève par les communes. La remise en cause des conditions d'exercice du droit de grève constitue une diversion et une véritable provocation.

La FAEN rappelle son exigence d'un service public d'enseignement de qualité qui permette par une autre politique éducative et budgétaire de transformer l'École et de mettre en place des dispositifs conduisant les élèves à la réussite.

La FAEN rappelle son opposition aux milliers de suppressions de postes, à la multiplication des heures supplémentaires, au développement de la précarité, néfastes à la qualité du service public.

La FAEN demande au gouvernement de prendre la mesure des enjeux et du mécontentement des personnels et des parents.

La FAEN appelle à faire du **samedi 24 mai une grande journée nationale de manifestations** qui réunissent tous les acteurs de la communauté éducative, sur la base de ses revendications. »